



L'Info de Saint-André-de-Kamouraska

122-A, rue Principale Saint-André-de-Kamouraska
Journal municipal au service de la collectivité
Courriel : direction@standredekamouraska.ca

Numéro CENT-CINQUANTE-ET-UN

Protection des cabourons du Kamouraska : un an plus tard

Il y a un an, la protection des cabourons du Kamouraska était un sujet brûlant d'actualité. Ces formations géologiques uniques, qui font la fierté de Saint-André-de-Kamouraska, étaient menacées par l'exploitation minière et le développement.

Retour sur les faits

En janvier 2024, l'entreprise Contigo Ressources a obtenu une quarantaine de permis d'exploration minière sur le territoire du Kamouraska. Cette annonce a soulevé une vague de protestations de la part des citoyen.ne.s et des élu.e.s locaux, qui craignaient pour l'avenir des cabourons. Face à la pression populaire, la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska et la MRC de Kamouraska ont demandé une suspension de l'émission de nouveaux permis d'exploration minière. Cette suspension a été accordée par le gouvernement du Québec pour une période de six mois, renouvelable.

Le projet de loi 63

Parallèlement, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 63, qui vise à mieux protéger les cabourons. Ce projet de loi propose notamment d'interdire l'émission de permis d'exploration minière sur les terrains privés. Un an plus tard, le projet de loi 63 n'a toujours pas été adopté. Les élu.e.s et les citoyen.ne.s du Kamouraska continuent de se mobiliser pour que ce projet de loi soit adopté rapidement. On sait maintenant que la Fédération des Chambres de commerces s'y oppose. Et on a appris en octobre 2024 qu'un jugement de la Cour supérieure ordonnait au gouvernement de consulter préalablement les communautés autochtones avant l'émission de « claims ». Mais, depuis, le gouvernement est allé en appel du jugement.

La protection des cabourons : un enjeu crucial

La protection des cabourons est un enjeu crucial pour la région du Kamouraska. Ces formations géologiques uniques sont un élément important du patrimoine naturel et culturel de la région. Elles sont également importantes pour la biodiversité et pour l'économie locale.

Que faire ?

La principale loi qui gouverne l'aménagement des territoires est celle sur l'aménagement et l'urbanisme. Toutes les municipalités y sont assujetties.

Mais la Loi sur les mines a préséance sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le projet de loi 63 pourrait rétablir un certain équilibre en suspendant l'émission de claim. Encore faut-il que le projet Loi # 63 soit adoptée?



Rendez-vous avec l'histoire 23 février 2025 à Saint-André

Ce fut un véritable rendez-vous avec l'histoire pour les participant.e.s au dîner qui s'est tenu à Saint-André-de-Kamouraska le dimanche 23 février dernier. En effet, les 80 convives se sont attablés pour écouter un chercheur scientifique de la Commission géologique du Canada monsieur Didier Perret. Ce dernier a rappelé les principaux tremblements de terre de la faille Charlevoix-Kamouraska avant celui du 28 février 1925. Cinq tremblements de terre majeurs, de magnitude 6 et plus, sont survenus dans la région : un séisme de magnitude 7 en 1663, deux de magnitude 6 en 1791 et 1860, un autre de magnitude 6,5 en 1870 et celui de magnitude 6,2 en 1925. Le premier de ces tremblements de terre à être enregistré a été celui de 1925, les autres ayant été estimés à partir de rapports historiques. Il a traité des mesures à prendre pour se préparer à un éventuel tremblement de terre. Il a démontré la superficie importante atteinte par le type de roche très dur, contrairement à côte ouest qui est plus friable. Finalement, il a montré en détail un sismographe, tel celui qui est installé dans la route Beaulieu à Saint-André. À peine plus gros qu'un livre de poche, le sismographe transmet, grâce à une antenne les données en continue à la Commission.

Comme en témoigne la photo, l'activité organisée par la municipalité rassemblait onze maires et mairesses avec leur préfet, monsieur Sylvain Roy. Étaient également présents cinq des 6 conseillers municipaux, le député de Côte-du-Sud, monsieur Mathieu Rivest ainsi que l'attachée politique de monsieur Bernard Généreux (Mme Annie Francoeur).



Maires, mairesses, député, conseillers municipaux et citoyens autour du conférencier, M. Didier Perret

Cr. photo : Anne-Christine Charest

Campagne du printemps 2025 à Saint-André de-Kamouraska

MON EAU MON Puits MA SANTÉ

moneaumonpuits.ca

Analyser son eau avec le projet Mon eau, mon puits, ma santé, c'est :

- Disposer d'un accès simplifié au matériel d'analyse
- Bénéficier d'un transport groupé assuré par la municipalité
- Profiter de tarifs avantageux
- Avoir du soutien pour comprendre vos résultats d'analyses
- Des conseils et de l'accompagnement pour apporter des correctifs en cas de contamination

Rencontrez votre ambassadeur !

"Je teste mon eau de puits pour la santé de mes proches et de mes petits enfants."
Guy Lapointe, ambassadeur et conseiller municipal de Saint-André-de-Kamouraska

Une eau potable de bonne qualité est essentielle pour la santé.

Même si elle est claire, sans odeur et qu'elle a bon goût, l'eau d'un puits peut contenir certains contaminants invisibles qui peuvent avoir des effets indésirables sur la santé.

La gastro-entérite est la maladie la plus fréquente associée à la consommation d'eau contaminée.

Toutefois, l'absence de maladie ou de symptômes ne veut pas dire l'absence de contaminants.

Le seul moyen de vérifier la potabilité de l'eau,

c'est de la faire analyser.

Contactez-nous !

(418) 493-2085
standredekamouraska.ca/nous-joindre/

Une initiative de

Propriétaire de puits privé ?
Savez-vous ce que vous buvez ?



Du nouveau sur notre site Web pour de l'information en continu

- De la SQ : Mise en garde : Fraudes téléphoniques envers les aînés
- Projets de règlements d'urbanisme (il y en a cinq à consulter)

Pour en savoir plus, consultez le site Web au

standredekamouraska.ca



Résumé des principales décisions prises lors de la séance publique du conseil municipal du 4 mars 2025 (le PV complet est disponible sur le site Web de la municipalité).

En plus de l'adoption des affaires habituelles, le conseil a :

1. **États financiers 2024** : Adoption des états financiers audités par Mallette, révélant un excédent de 126 509 \$ à des fins fiscales (contre 13 994 \$ en 2023).
2. **Règlements d'urbanisme** : Adoption du règlement n° 255 sur la tarification, suite à l'avis de motion 310.
3. **Programme PRAFI** : Autorisation pour le maire et la directrice générale de signer l'entente PRAFI, avec une contribution municipale maximale de 10 000 \$ prélevée du Fonds des élus et éolien.
4. **Dons et adhésions** : Autorisation de dons aux organismes suivants : Société canadienne de la sclérose en plaques (50 \$), Fondation loupérienne d'enseignement (100 \$), Archives de la Côte-du-Sud (50 \$), Les Ptits Gobe-laits (50 \$), Fondation de prévention du suicide (50 \$), Société canadienne du cancer (100 \$). Renouvellement de l'adhésion à Action-chômage Kamouraska (50 \$).
5. **Protocole Essides (nouveau puits)** : Acceptation de la proposition d'Englobe pour un protocole Essides, au coût de 13 000 \$ + taxes et autorisation d'achat d'une pompe (4 630 \$) et d'un turbidimètre (2 700 \$) + taxes.
6. **Téléphonie cellulaire** : Demande aux partis politiques fédéraux d'engagements pour améliorer le déploiement de la téléphonie cellulaire lors de la prochaine campagne électorale.
7. **AgriRécup** : Demande au gouvernement du Québec de prélever les redevances nécessaires pour financer adéquatement AgriRécup pour le traitement des plastiques agricoles.
8. **Événements** : Autorisation du passage du Défi On roule pour toi (7 juin 2025) et du CycloTour de l'Espoir Terry-Fox (4 juillet 2025), avec mise à disposition d'espaces de repos.
9. **Services FQM** : Autorisation pour le maire et la directrice générale de conclure une entente avec la FQM pour des services professionnels en gestion d'infrastructures.
10. **Norme SP 3280** : Autorisation de solliciter une offre de services de Médial Services-Conseil pour l'assistance dans le respect de la norme SP 3280 qui concerne la mise hors service d'immobilisations..
11. **CLSC de Pohénégamook** : Appui aux démarches de Ville Pohénégamook pour le maintien des services d'urgence du CLSC.
12. **Commémoration du centenaire** : Autorisation du paiement de 540 \$ à Corp. Domaine Les Pèlerins pour les repas des élus invités.
13. **Cantine mobile Johnny Moutarde** : Renouvellement de l'autorisation pour Léa Cloutier et Grégoire Carrière d'opérer la cantine mobile durant l'été 2025.
14. **Fondation André-Côté** : Autorisation d'achat de 2 billets (30 \$ chacun) pour le souper du 23 mars 2024.
15. **Mois de l'arbre et des forêts** : Autorisation de dépôt d'un projet auprès de l'Association forestière bas-laurentienne.

Deux personnes assistaient à la séance publique

Source : Gervais Darisse



Patinoire 2025 : une saison dans la moyenne

Les hivers se suivent et ne se ressemblent pas. Voici le nombre de jours de patinoire en cette saison 2023-2024 :

- Hiver 2017-2018 : 62 jours
- Hiver 2018-2019 : 85 jours se terminant 11 mars 2019
 - Hiver 2019-2020 : 75 jours se terminant le 3 mars 2020
 - Hiver 2020-2021 : 72 jours de glace se terminant le 25 février 2021
 - Hiver 2021-2022 : 81 jours de glace se terminant le 11 mars 2022
 - Hiver 2022-2023 : 48 jours de glace se terminant le 27 février 2023
 - Hiver 2023-2024 : 44 jours de glace se terminant le 16 février 2024.
 - Hiver 2024-2025 : 65 jours de glace se terminant le 20 février 2025.



Cet hiver, la saison de glace a débuté le 20 décembre 2024 pour se terminer le 20 février, ce qui donne 65 jours de patinoire, ce qui dans la moyenne. Merci à toute l'équipe qui s'est donnée pour faire de ce petit coin glacé quelque chose dont on est fier ! Un merci particulier à Guy Vaillancourt et Grégoire Carrière-Bergeron qui n'ont pas ménagé leurs heures pour faire ce beau travail.

Source : La municipalité de Saint-André-de-Kamouraska



Bac bleu pour le papier à déchiqueter

Un bac bleu pour disposer du papier à déchiqueter est accessible devant le comptoir au Bureau municipal. Ce bac est fourni gratuitement par les Ateliers mon choix. L'entreprise, un OSBL à mission sociale, passe régulièrement pour le vider et déchiqueter les documents confidentiels. N'hésitez pas à venir y jeter vos documents papier.



Source : La municipalité de Saint-André-de-Kamouraska



UN DERNIER RAPPEL POUR LE CAMP DE JOUR DE CET ÉTÉ

Le dernier numéro invitait les jeunes pour un emploi au terrain de jeux cet été. Il reste encore quelques postes disponibles. Alors, si tu es disponible cet été et que l'emploi te tente, envoie ton C.V. au courriel suivant à la municipalité : adjointe@standredekamouraska.ca Nous t'attendons. Source : La municipalité de Saint-André-de-Kamouraska



Gel sur le traitement des demandes de permis de construction

À cause de la révision de son plan d'urbanisme et des règlements qui en découlent, la municipalité de Saint-André de Kamouraska informe la population qu'il y a « *effet de gel* » sur les demandes de permis de construction, de rénovation et sur les autorisations à compter du 4 mars 2025. Cela signifie que durant cette période, aucun permis ne peut être émis par l'inspecteur en bâtiment. Le traitement de ces demandes reprendra dès la ratification de ces règlements par la MRC au courant du printemps. Cette situation est normale et temporaire. Merci de votre compréhension.

David Veillette, inspecteur en bâtiment et en environnement



Formation d'initiation gratuite sur Accès D le 20 mars à 13h30

La caisse du Centre-Est du Kamouraska sera sur place à la grande salle du Centre communautaire (122 rue Principale) pour initier les intéressés à l'utilisation de Accès D le 20 mars à 13h30. L'atelier comprend une portion plus « théorique » - en gros, il s'agit de faire des démonstrations de certaines opérations sur AccèsD (exemple : comment payer une facture, comment faire un virement, etc.). Par la suite, les participants seront invités à sortir leur appareil (cellulaire ou tablette) et à nous poser leurs questions.

Viviane Tougas, conseillère en communication, Caisse du Centre-Est du Kamouraska

Invitation du Comité citoyen pour la diminution de la nuisance des moustiques 24 mars à 19h

Le comité s'est réuni le 20 janvier dernier pour offrir à la municipalité des pistes de diminution du taux de la taxe spéciale « moustiques ». Le comité se réunira le **24 mars prochain à 19h à la salle communautaire** pour compléter la carte des emplacements des bornes antimoustiques, visant ainsi une plus grande étanchéité possible de la ceinture créée par les bornes antimoustiques, ainsi que l'inclusion du maximum des payeurs. La rencontre s'adresse seulement aux citoyens concernés par cette taxe spéciale « moustiques ». Merci à l'avance de votre participation. Source : Francine Côté 418-493-2481

CHRONIQUE CANINE

Salut, je m'appelle Chip, mais aussi Gros Bébé, Chipouille ou encore Chipette. J'ai 8 mois alors je vais grandir encore! Je suis un mélange de border collie et de bouvier bernois. Ma maman est Josée Bourgoin. J'ai aussi un grand frère François et une grande sœur Clémence que j'adore parce qu'ils n'arrêtent pas de dire que je suis trop beau et que je serais un bon top model.

Je suis encore jeune et je découvre mon environnement. Cet été, j'ai découvert que c'était amusant de déterrer les carottes. Même la nuit je rêve que je les déterre, mais maman dit que je brise mes coussins. J'aime encore mieux mes occupations d'hiver : c'est bien excitant de courir après les phoques sur les battures! J'ai failli donner une crise de cœur à maman quand elle m'a vu sauter sur les glaces du fleuve. Elle dit que je fais de la pêche aux phoques! Pour m'empêcher de me noyer, je vais parfois avec mes humains faire du ski. Je trouve ces grands pieds de bois très suspects alors pour les protéger je mange les skis. Si seulement ça goûtait aussi bon que les chips de canard!

À mon arrivée, j'étais traumatisé d'embarquer dans la voiture et surtout de traverser le stationnement. Maintenant, ce qui me fait un peu peur, c'est quand Dali protège sa vache! Mais j'aime beaucoup Dali et aussi mon ami Siméo avec qui je fais de la lutte sumo. Je suis très attentif, sociable et surtout mignon. Je fais beaucoup de bruit pour avoir de l'attention et me faire gratter les fesses. Je hurle avec les coyotes, comme Lola qui hurlait comme un loup avec les cloches de l'église!



Si votre ami canin veut passer en entrevue, envoyez un message à bpsnaccio2@hotmail.com Source : Flavie Bouchard





Interdiction de colporter

La municipalité régit, sur son territoire, le commerce des colporteurs. À ce titre, il est interdit de colporter sans avoir obtenu au préalable un permis émis par la Municipalité. Ainsi, si une personne vous sollicite à domicile pour vous offrir un service ou vous demander un don, n'hésitez pas à lui demander son permis émis par la municipalité.

Si la personne ne détient pas de permis, rejoignez-nous au bureau municipal au 418-493-2085. Il est bien entendu que les organismes de la municipalité ne sont pas tenus d'obtenir un tel permis. En cas de doute, vous pouvez nous joindre. Source : La municipalité



Grande marche en soutien à l'urgence de Pohénégamook

Samedi le 15 mars de 9h à midi devant le CLSC de Pohénégamook

Devant les rumeurs de diminution des services au CLSC de Pohénégamook, une grande marche de protestation est organisée par Ville Pohénégamook pour revendiquer le maintien des services. Invitation à tous les intéressés à y participer.

Équinoxe de mars : Changement d'heure : changement de piles : On sauve des vies



Dans la nuit du 8 au 9 mars, nous sommes passés à l'heure avancée. Profitez de ce changement d'heure pour vérifier le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée. L'avertisseur de fumée doit être disposé au bon endroit et de la bonne manière. Idéalement, un avertisseur de fumée sera situé dans un corridor, près des chambres à coucher. Notons que dans la majorité des règlements municipaux, il est exigé d'installer un avertisseur de fumée par étage dans une maison ou encore à chaque logement.

Précisons également qu'un avertisseur de fumée possède une date de péremption. « Un avertisseur de fumée a une durée de vie de 10 ans. Vérifiez sa date de fabrication. Elle est inscrite sur l'appareil. Un avertisseur de fumée datant de plus de 10 ans doit être remplacé. Ces mesures peuvent vous sauver la vie en cas d'incendie.



MISE EN GARDE – Fraudes téléphoniques envers les aînés

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir une fraude. Soyez vigilants lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant conseiller, enquêteur ou représentant du gouvernement. Méfiez-vous si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide (ex. petit fils, nièce), confirmez la situation en parlant à d'autres proches. Vous pourriez être en présence d'un fraudeur.

- Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Raccrochez. Prenez un moment de recul.
- Ne supposez JAMAIS que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact.
- Ne remettez pas vos cartes et vos NIP dans une enveloppe
- Prenez un moment de recul, n'envoyez jamais d'argent. Ne transmettez pas votre numéro de carte de crédit.

Bernard GÉNÉREUX
DÉPUTÉ | MONTMAGNY—LISLET—
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP

BERNARDGENEREUX.CA • 1 855-881-9876 • BERNARDGENEREUX@PARL.GC.CA

**Salon Madeleine
Coiffure**

144, rue Principale
Saint-André de Kamouraska
Téléphone : 418 493-2643

Service professionnel pour Homme et Femme



Bouffe Solidaire : Événement quiches et won ton

Le comité Bouffe solidaire tiendra sa prochaine activité le samedi 22 mars de 9h à 17h au Centre des Loisirs pour aider la Corporation Domaine Les Pèlerins à financer l'achat du futur guichet automatique (une dépense de 4200\$ + taxes!).

On se rappelle que l'événement du 8 février dernier avait rapporté 1500 \$ à la Fabrique pour aider au financement des travaux prévus pour le clocher.

Notez qu'il n'y aura pas de pizza ni de cannelés pendant cette journée...



Au menu :

- Quiche feta-épinards - 12\$
- Quiche bacon-oignons - 12\$
- Quiche jambon-fromage - 12\$
- Soupe won ton avec bouillon maison - 8\$ par portion
- Apportez votre propre contenant et obtenez deux won tons de plus par portion!
- Testez nos «Couignagnans», délicieuse pâtisserie au beurre inspirée du kouing amann breton - 15\$, quantités limitées.

Pour commander :

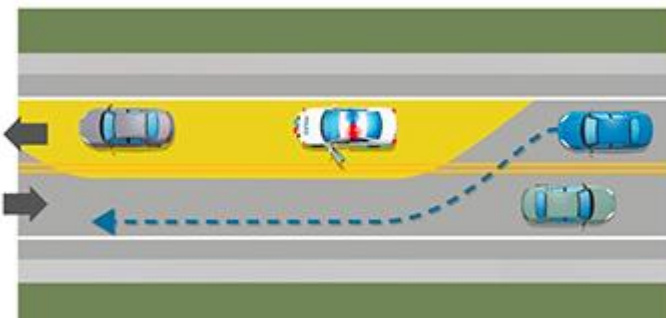
- Courriel avant le 22 mars en écrivant à bouffe.solidaire@gmail.com
- Le jour même en téléphonant tôt au 418-493-2085 poste 3



Nous acceptons les paiements par carte ou en argent comptant. Les repas seront à emporter ou à manger sur place pour celles et ceux qui voudront faire du «social»! Voilà une belle occasion de tisser des liens entre concitoyen.ne.s!

Envie d'aider? Nous cherchons quelqu'un qui voudrait bien donner un petit coup de main avec les communications (Facebook et articles pour le journal)! Source : Comité Bouffe solidaire

Règles à respecter en présence d'un véhicule d'urgence, d'un véhicule de surveillance ou d'une dépanneuse



Lorsqu'un véhicule d'urgence est en approche et que ses signaux lumineux ou sonores sont en marche, le conducteur d'un véhicule routier ou le cycliste doit :

- lui céder le passage;
- réduire sa vitesse;
- circuler le plus à droite possible;
- s'immobiliser, lorsque cela est requis, pour assurer le passage sécuritaire du véhicule d'urgence.

Lorsqu'un véhicule d'urgence, un véhicule de surveillance ou une dépanneuse est immobilisé sur le chemin et que ses feux

clignotants ou pivotants ou sa flèche jaune lumineuse, selon le cas, sont actionnés, le conducteur d'un véhicule routier doit réduire sa vitesse et respecter un corridor de sécurité. Depuis août 2012, la loi prescrit des règles de conduite qui visent à créer, lorsque certaines conditions sont réunies, un corridor de sécurité pour le conducteur et les occupants des véhicules visés. Elle prévoit de même les amendes et les points d'inaptitude auxquels s'exposent les conducteurs qui font défaut de se conformer à ces règles de conduite. Ne pas respecter un corridor de sécurité ou ne pas céder le passage à un véhicule d'urgence peut entraîner : • une amende de 200 \$ à 300 \$ • 4 points d'inaptitude Pour plus d'informations consultez :

<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/comportements/adapter-conduite/corridor-securite>



Votre **Biblio** au de vos activités!

Pour s'endormir en douceur, les enfants réclament souvent leur livre préféré. Même si ça peut parfois paraître lassant de relire sans cesse le même livre, le parent ne peut qu'être encouragé de répéter l'expérience sachant tous les bienfaits de ce moment partagé avec son enfant.

En effet, chacune de ces interactions favorise l'émergence de l'alphabétisation, cette compétence fondamentale qui se déploie à travers la lecture, la compréhension des textes et l'écriture.

En gros, lire éduque. L'acte en soi, pourtant, va bien au-delà de ça. Il renforce les compétences mêmes de l'enfant, favorise sa réussite scolaire,



transforme le babillage en mots et chaque interaction liée à la lecture, comme parler et chanter, renforce des apprentissages socioaffectifs et cognitifs essentiels selon la Société canadienne de pédiatrie. Ces livres, recommandés par du personnel qualifié, empruntés gratuitement à la bibliothèque et relus à satiété, possèdent des vertus à la fois pour le tout-petit et pour le parent. Eh oui, lui aussi renforce ses compétences en littératie et développe par le fait même une capacité de compréhension croissante.

Eve Lagacé Directrice générale de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ)

Concours coup de cœur littéraire 2024

Parmi les 24 participants au concours **COUP DE CŒUR**,
Florence Cyr
& **Raphaël Jean**

se sont mérités un ensemble de chocolats à l'érable de l'Érablière N. Lemieux.

Amateurs d'échecs

Invitation à venir mesurer vos talents les **samedis matins** à la **Biblio en mars et avril.**

Bienvenue à tous!

Horaire d'ouverture

Mercredi 19h00 à 20h30 /
Samedi 10h00 à 11h30



Bonne saison *Hivernale!*

MATHIEU RIVEST
DÉPUTÉ DE CÔTE-DU-SUD
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

418 234-1893 | (Sans frais) 866 774-1893
Mathieu.Rivest.CDS@assnat.qc.ca

CRÉER
DYNAMISER
SOUTENIR

EAU CLAIRE ENTRE DEUX CHAMPS DE GLACES



↓ ACTIVITÉS À VENIR : Merci aux bénévoles impliqués !

	Date	Jour	Heure	Activités et lieux	Infos additionnelles
1	20 mars	Jeu	5h01 AM	Équinoxe de printemps	
2	20 mars	Jeu	13h30	Initiation à Accès D offert par la Caisse Desjardins du Centre du Kam grande salle du 122 rue P.	
3	22 mars	Sam		2ième activité « Bouffe solidaire » au 113 rue Princ au profit du guichet auto.	493-2085 poste 3
4	24 mars	Lun	19h	Comité citoyen contre la nuisance moustique, grande salle du 122 Pr.	Francine 493-2481
5	1 avril	Mardi	19 h 30	Séance publique du Conseil municipal au 122A rue Principale	Nathalie [493-2085 # 1]
6	13 avril	Dim		Les jeunes ne sont pas oubliés pour la chasse aux cocos à la Tête d'Allumette Plus d'infos au 714-3476	



Prochaine publication le 15 avril 2025. Envoi des articles en fichier Word pour **le 1^{er} avril 2025** par courriel à direction@standredkamouraska.ca Pour information sur le journal, carte professionnelle ou publicité : Direction générale de la municipalité au 418-493-2085 # 1. Les textes n'engagent que leurs auteurs. Ce journal est produit en régie à la municipalité.

